



HAL
open science

Établissement aristocratique et nécropole de La Tène finale à Varennes-sur-Seine (Seine-et-Marne)

Jean-Marc Séguier

► **To cite this version:**

Jean-Marc Séguier. Établissement aristocratique et nécropole de La Tène finale à Varennes-sur-Seine (Seine-et-Marne). Bulletin de l'Association française pour l'étude de l'âge du fer, 2008, 26, pp.55-56. hal-02515315

HAL Id: hal-02515315

<https://hal.science/hal-02515315v1>

Submitted on 29 Mar 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

ÉTABLISSEMENT ARISTOCRATIQUE ET NÉCROPOLE DE LA TÈNE FINALE À VARENNES-SUR-SEINE (SEINE-ET-MARNE)

Jean-Marc SÉGUIER

INRAP et UMR 7041

Le site de La Justice à Varennes-sur-Seine, localisé à 1,5 km au sud du confluent entre la Seine et l'Yonne, a fait l'objet en 2007 d'une fouille préventive réalisée par l'INRAP, suite au projet d'aménagement d'un centre commercial. Après un diagnostic sur la totalité de l'emprise (30 ha), deux fenêtres totalisant 4 ha ont fait l'objet d'une prescription scientifique.

La première a livré de nombreux vestiges d'occupation dont la chronologie est comprise entre le Bronze final I-IIa et la période moderne. L'occupation de l'âge du Fer est matérialisée par une série de fossés, de bâtiments et de fosses qui s'ordonnent selon trois états. Le plus ancien correspond à un enclos sub-trapézoïdal largement ouvert à l'ouest ; au moins deux bâtiments, dont un à double abside, deux puits et un dépotoir semblent devoir être rattachés à cette occupation qui doit se rapporter à un horizon de la fin de La Tène moyenne. L'état 2, qui couvre toute La Tène D, voit une refondation complète de l'enclos accompagnée du rebouchage des fossés antérieurs. Le nouvel établissement est composé de deux parties distinctes. La première est un enclos carré de près de 3500 m² de superficie doté de deux entrées au moins (au sud et à l'est), dans lequel se concentrent des bâtiments, un puits et diverses fosses. Les abondants rejets observés dans les fossés assignent un caractère résidentiel à cet enclos. Au sud de celui-ci se développe une vaste cour rectangulaire très allongée (de l'ordre de 2 ha de superficie) délimitée par des fossés ; l'espace, marqué par quelques constructions, des annexes sur poteaux, une série de puits et une fosse-atelier, semble dévolu aux activités de production (agriculture, élevage, artisanat). C'est d'ailleurs là qu'ont été recueillies des scories de réduction, alors que l'outillage est abondant et diversifié sur l'ensemble du site. Le mobilier, qui se concentre surtout autour de l'enclos résidentiel, indique sans ambiguïté le caractère aristocratique de l'occupation (nombreuses amphores Dr. 1, céramiques importées, éléments de chars, nombreuses monnaies...) et apporte des précisions sur le statut des occupants, en particulier à La Tène D2 (armement celtique, éperon en bronze, *militaria*...). La découverte de pièces de prestige (fibule en argent) et d'un dépôt de statères globulaires à la croix confirme largement l'impression que le domaine géré par cet établissement se situe au sommet de la hiérarchie sociale de cette partie du territoire sénon. Le dernier état d'occupation, daté de l'extrême fin de La Tène D2b, se traduit par une réorganisation complète de l'espace, un fossé étant implanté au travers des enclos précédents : l'établissement a vécu et a laissé la place à une autre forme d'occupation. La cour de l'état 2 ne sera réinvestie qu'un siècle plus tard et verra s'installer un établissement rural gallo-romain.

La fouille de la zone 2 a permis d'étudier une partie de la nécropole liée à l'établissement aristocratique gaulois, située à 350 m au sud-est de l'habitat. Outre six enclos (carrés, en U, etc.), les aménagements de ce secteur se composent d'un réseau de fossés, de quelques fosses et de divers dépôts dont le caractère funéraire n'est pas évident. Néanmoins, le remplissage des fossés d'enclos a révélé, pour trois d'entre eux, de nombreuses esquilles osseuses incinérées associées à une très grande quantité de tessons d'amphores Dr. 1 brûlés et concassés, ainsi que des monnaies et du mobilier divers (serrure, armes...). Le caractère privilégié de la population incinérée transparaît essentiellement par la place prépondérante que tient le vin dans le rituel funéraire, mais aussi par la présence de céramique campanienne B/Boïde et par la découverte d'un statère globulaire.

L'intérêt intrinsèque du site de La Justice, déjà considérable, est souligné par la proximité de l'habitat groupé de La Tène finale du Marais du Pont, distant de quelques 600 m et par celle de la voie *Agedincum*-Lutèce. L'étude du site s'attachera à analyser la relation entre les deux établissements, qui, ensemble, définissent un véritable pôle aristocratique.



Fig. 1 : Varennes-sur-Seine (77), la Justice : plan phasé provisoire